

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention **Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation premier degré**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Cindy CHATEIGNIER **Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL **Maîtresse de Conférences**

Membres du jury :

- M. David CATEL **Professeur certifié**
- Mme Elodie TRICARD **Maîtresse de Conférences**
- Mme Sandra JHEAN-LAROSE **Professeur des universités**
- M. Patrick TEMPLEREAU **Professeur agrégé**
- Mme Sabine MAISONNIER **Professeure des écoles**
- Mme Aude LEGROUX **Professeure des écoles**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le **7 DEC. 2023**


Eric BLOND